



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 avril 2010

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

QUARTIER DES BRIZEAUX - RÉALISATION
D'UNE CHAUFFERIE BOIS/GAZ ET D'UN
RÉSEAU DE CHALEUR - APPROBATION DE
L'AVANT PROJET DÉFINITIF (APD) -
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE
D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
29 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORSTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**QUARTIER DES BRIZEAUX - RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE
BOIS/GAZ ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR - APPROBATION DE
L'AVANT PROJET DÉFINITIF (APD) - AVENANT N° 1 AU
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 28 septembre 2009, le Conseil municipal a approuvé l'étude de faisabilité réalisée par le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier des Brizeaux. Cette étude de faisabilité portait sur cinq partenaires.

La consultation de maîtrise d'œuvre a donc été lancée par la Ville de Niort suivant cette étude avec cinq partenaires. Le marché a été attribué lors du Conseil municipal du 18 janvier 2010 sur la base de cette étude.

En parallèle un nouveau partenaire, la SA HLM des Deux-Sèvres, a souhaité s'associer modifiant ainsi l'étude préalable. Par conséquent, le montant de l'opération et le montant de la maîtrise d'œuvre se trouvent modifiés.

Il est opportun d'acter la modification du programme, nécessaire par l'extension du réseau de chaleur vers ce nouveau site, sur le contrat de maîtrise d'œuvre. L'objet de l'avenant est d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre.

De plus, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de l'Avant projet définitif (APD) afin de lancer la phase suivante : le Dossier de consultation des entreprises (DCE).

Lors de l'élaboration de l'avant-projet, la maîtrise d'ouvrage a souhaité apporter des améliorations sur les conditions de gestion et d'organisation à venir sur la nouvelle chaufferie :

- l'agrandissement du silo de stockage de bois déchiqueté pour permettre une livraison par semaine seulement ;
- un système de télé relevé sera mis en place dans les différentes sous-stations pour le relevé des compteurs de calories, avec le report dans la chaufferie ;
- la filtration des fumées conformément aux nouvelles normes en vigueur.

| | Montant HT | % par rapport au montant de travaux |
|--|----------------|---|
| Montant initial enveloppe travaux (5 partenaires) | 656 000,00 € | |
| Rémunération maîtrise d'œuvre (loi MOP) | 56 416,00 € | 8,6000 % |
| Part des travaux liés au 6 ^e partenaire | 112 075,00 € | |
| Part liée aux travaux complémentaires | 350 215,00 € | |
| Coût prévisionnel APD travaux | 1 118 290,00 € | |
| Rémunération maîtrise d'œuvre (loi MOP) | 85 800,80 € | 7,6725 % |

Les crédits correspondants seront imputés sur le budget annexe « Chaufferie Bois » de l'opération.

Ces éléments ont été étudiés dans l'APD et font l'objet du présent avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant projet définitif (APD) élaboré par le Groupement ACE TRIADE, et fixer le montant prévisionnel des travaux à 1 118 290,00 € HT, tel qu'il ressort de l'APD ;

- approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN